

<https://www.aefinfo.fr/depeche/716897-groupes-de-besoin-au-college-les-rectorats-laissen...>

Sabine Andrieu

16 min read

Groupes de besoin au collège : les rectorats laissent de la souplesse aux établissements mais attendent des résultats

Rare mesure maintenue du "choc des savoirs", les groupes de besoin se mettront bien en place au collège en 6e et 5e à cette rentrée 2024, assurent les recteurs d'académie lors de leurs conférences de presse de rentrée. Si le dispositif passe toujours mal du côté des syndicats de chefs d'établissements et d'enseignants, les recteurs se veulent sereins et optimistes. La "souplesse" est le mot d'ordre pour les modalités d'organisation et la plupart réfutent la notion de contrôle, mais les recteurs attendent des résultats en matière de réussite des élèves et de réduction des écarts.



La rectrice de Bordeaux, Anne Bisagni-Faure et le secrétaire général de l'académie, Xavier Le Gall.

| *AEFinfo*

Comment se sont passées les réunions de rentrée avec les cadres ? Les recteurs ont-ils été interpellés sur les groupes de besoin ? La rectrice de **Bordeaux**, Anne Bisagni-Faure est sortie "confortée" de la première réunion de rentrée qu'elle a tenue avec les chefs d'établissement des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. La tonalité lui a paru positive sur ce sujet, et pas à la contestation, comme au printemps dernier ([lire sur AEF info](#)), répond-elle à AEF info lors de sa conférence de rentrée le 28 août 2024 (1). La sérénité est également de mise du côté de **Lyon** – "les réunions ont été beaucoup plus calmes qu'attendu et tous les chefs d'établissement étaient prêts" – et de **Grenoble** : "En séminaire de rentrée, les inquiétudes ont porté sur le manque d'enseignants, mais pas sur les groupes eux-mêmes", déclare Hélène Insel. Une sérénité qui tranche avec les prises de parole des sections **SNPDEN** locales (voir encadré).

Les recteurs insistent sur l'énorme travail mené depuis janvier en matière de formation des enseignants et de production de ressources. De quoi faire taire toutes les oppositions qui se sont manifestées au travers de nombreuses journées "collège mort" l'an passé ? "Le dialogue continue. J'irai d'ailleurs lundi dans un collège où les enseignants restent hostiles à la mesure. Non pas pour les contrôler mais pour échanger avec eux", répond Hélène Insel. "Ma priorité est la même que la leur : refuser le tri des élèves. Mais faire réussir tout le monde."

"J'entends les critiques, et aussi les difficultés pour la mise en place en termes d'emploi du temps, en termes d'organisation. Mais le sens premier de la démarche est d'accompagner au mieux les élèves les plus fragiles", soutient également le recteur de **Nancy-Metz**, Richard Laganier.

Souplesse dans l'organisation

Comme le leur a demandé la ministre, les recteurs interrogés prônent "souplesse et pragmatisme" dans la mise en œuvre des groupes. À **Bordeaux** par exemple, Anne Bisagni-Faure laisse les collèges libres de les organiser et ne veut rien dire de la façon dont ils se déploient dans les emplois du temps des **E.P.L.E.** À **Reims**, le recteur Vincent

Stanek assure qu'il veillera à "ce qu'il n'y ait pas d'organisation figée". Il demandera à chaque principal de faire un retour de la mise en œuvre des groupes de besoin. "Puis, en fonction de l'évolution, nous ferons un suivi avec les corps d'inspection, qui retourneront assurer des formations", précise-t-il. À **Nancy-Metz**, Richard Laganier s'attend également à "des mises en œuvre très diverses d'un établissement à l'autre", notamment en fonction de leur taille. "Il y a parfois des difficultés – y compris bâtimementaires – dans certains gros établissements, pour organiser de façon optimale la mise en place des groupes de besoin", reconnaît-il.

L'organisation retenue dépend de plusieurs paramètres, comme "le nombre de divisions par niveau concerné, les contraintes d'emploi du temps, les souhaits de l'équipe pédagogique", abonde le recteur d'**Aix-Marseille**, Benoît Delaunay, qui ne se risque pas à donner d'exemples plus précis. "Certains établissements ont fait le choix de placer les dix semaines de regroupement au début de l'année pour bien évaluer les besoins", détaille-t-il, ajoutant qu'il fait "confiance aux équipes pédagogiques pour faire le mieux possible" et sera "souple et pragmatique".

En **Normandie**, la consigne est passée auprès des établissements de ne pas avoir des groupes organisés à l'année mais bien de prévoir la possibilité de passer d'un niveau à un autre "pour ne pas être stigmatisant", signale la rectrice Christine Gavini. Sur ce principe, chaque établissement a ensuite "la liberté d'organiser comme il le souhaite" les modalités pratiques de mise en place. Concrètement, les élèves de certains collèges pourront changer de groupe plus rapidement qu'ailleurs, aucun rythme n'est imposé.

Olivier Dugrip (**Lyon**), lui, a passé une consigne à tous les chefs d'établissement : il souhaite qu'il n'y ait "plus d'élèves dans le groupe à effectif réduit d'ici à Noël" : "Ce sera la preuve que le dispositif fonctionne et que nous avons raccroché tous les élèves."

Des proviseurs attentifs à prévenir le risque de tri des élèves

"On se battra pour que ces groupes ne soient pas une assignation à résidence des gamins dès la 6e", promet Mireille Smaghe, secrétaire départementale du SNPDEN pour la **Gironde** et principale du collège rural de Pellegrue, rappelant l'opposition de fond de son syndicat au "tri des élèves".

Pour le secrétaire académique du SNPDEN d'**Aix-Marseille**, Jean-Marie Queinnec, un tri des élèves entre "groupe des nuls, groupe des moyens, groupe des bons sera très minoritaire. On peut respecter l'arrêté en choisissant des formes d'organisation très différentes. Les collègues ont surtout joué sur la réduction des effectifs que permet cette réforme", explique le syndicaliste.

"Dans la majorité des organisations retenues, ces groupes de besoin ne seront pas identiques d'un trimestre à l'autre", constate Isabelle Begin, sa collègue, secrétaire académique du SNPDEN de **Nancy-Metz**. "Nous serons aussi vigilants à avoir des entrées par compétences qui permettent à de très bons élèves d'être avec des élèves ayant certaines difficultés".

Diversité des organisations retenues

De sa réunion de pré-rentrée avec les membres de son syndicat, Mireille Smaghe (SNPDEN **Gironde**) retient que tous ses collègues ne déploieront pas les groupes de besoin dès la rentrée, préférant attendre les résultats des évaluations de 6e. Quant aux configurations prises dans les emplois du temps, elles seront très variables. "Il y a entre nos établissements une telle disparité de volume d'effectifs accueillis et de contraintes, en fonction de l'existence ou non de sections (sportive, musicale...) ou d'options, qu'il n'existe pas de modèle dominant pour mettre en barrette ces groupes", avoue la syndicaliste girondine.

Insatisfaction

"Techniquement, nous avons réussi à mettre en place ces groupes, mais, qualitativement, nous avons beaucoup perdu", souligne la secrétaire académique du SNPDEN de **Nancy-Metz**. D'après l'enquête menée par ce syndicat, "les emplois du temps ne sont satisfaisants que pour 50 % des principaux de collège de l'académie" (sur 75 réponses), tandis que "25 % d'entre eux considèrent que, tout en répondant aux consignes, ils ne sont satisfaisants ni pour les élèves, ni pour les enseignants".

"Veiller à ce qu'il se passe quelque chose"

Les recteurs ont-ils des craintes quant au contournement de la mesure dans certains établissements ? Prévoient-ils des contrôles ? "Le rectorat et les corps d'inspection seront

là en appui et non pour contrôler la mise en œuvre de cette mesure", assure la rectrice de **Bordeaux**. Pas question donc de "demander aux Dassen de pointer si un tel le fait et l'autre pas" mais les inspecteurs seront tout de même mobilisés pour aller voir comment ces groupes se déploient et accompagner "avec bienveillance". Son exigence portera sur une meilleure réussite des élèves" et la réduction des "écarts constatés à l'entrée en 6e" tout en "gardant une certaine hétérogénéité".



Hélène Insel, rectrice de Grenoble, a prévenu les principaux de collège : pas question de faire des groupes de niveau, le retour en classe entière devant permettre de se prémunir de ce risque.

| *AEFinfo*

Si elle parle de "souplesse dans l'organisation", la rectrice de **Grenoble** "veut qu'il se passe quelque chose", s'empresse-t-elle d'ajouter. "Peu importe qu'un petit collège de l'Ardèche ne fasse pas de groupes parce que les élèves ne sont pas assez nombreux, ou qu'un collège de l'éducation prioritaire adopte une organisation particulière, avec uniquement un professeur surnuméraire. Je veux que l'esprit de la réforme soit présent : permettre à tous les élèves de réussir selon leurs besoins, ce qui implique une pédagogie adaptée aux différents besoins et des groupes évolutifs selon les compétences. Nous n'allons pas contrôler, mais observer et voir quelle organisation va permettre cette

différenciation, repérer ce qui marche le mieux." Pour elle, c'est le retour en classe entière qui devrait prémunir de tout risque de groupe de niveau plutôt que de besoin.

En **Normandie**, le rectorat n'effectuera pas de contrôle en tant que tel, assure Christine Gavini, "mais les inspecteurs qui ont été très présents pour la mise en place des groupes retourneront dans les collèges voir comment cela se passe". S'ils constatent des manquements au principe de différenciation pédagogique, "ils donneront des consignes". En Normandie, les écarts sont conséquents entre collèges avec des proportions d'élèves directement concernés par les groupes à effectifs réduits variant de 6 % à 60 % en classe de 6e selon les établissements. Même état d'esprit à **Lyon** où "les IPR vérifieront que ce qui est proposé est conforme à ce qui est attendu".

Faire monter en compétences les enseignants



Dans l'académie de **Nice**, "deux questions sont remontées dans les rencontres organisées par les inspecteurs pédagogiques avec les équipes des établissements : la

nécessité d'un temps de concertation et le besoin de formation", explique la rectrice. Natacha Chicot a donc demandé aux principaux "de libérer le lundi après-midi pour les professeurs de lettres et le jeudi après-midi pour les professeurs de mathématiques, pour que ces enseignants puissent organiser leur concertation sur ces périodes et que l'EAFC puisse proposer des formations sur ces créneaux."

Il ne s'agit pas seulement de changer d'organisation, mais aussi et surtout de faire monter en compétences les enseignants", complète Laurent Hélius, doyen des IA-IPR de l'académie. Ainsi, "les inspecteurs de mathématiques ont prévu deux grands cycles de formation, un jusqu'en novembre, puis un autre après les vacances d'hiver, ainsi que des rendez-vous didactiques en visio un jeudi sur deux, des webinaires et une université d'automne." En lettres, une douzaine de rendez-vous didactiques, représentant un volume horaire total de 14 à 17 heures, seront proposés par les IA-IPR dès le 9 septembre, ainsi qu'un webinaire sur la différenciation pédagogique en février. Le dispositif s'appuiera aussi sur les formations inscrites au PAF.

Un exemple de mise en œuvre

Jean-Marie Queinnec (SNPDEN d'**Aix-Marseille**), qui dirige un lycée et un collège regroupés au sein de la cité scolaire Pagnol-Bartavelles à Marseille, livre la modalité choisie dans son établissement, qui compte six divisions de 6e. Huit groupes seront mis en place dix semaines après la rentrée : six correspondront au groupe classe de référence, avec un effectif allégé, et deux groupes seront consacrés à du renforcement disciplinaire. "Ces deux groupes accueilleront des élèves aux profils mélangés, et leur composition changera dans l'année. Ainsi, les plus faibles ne quitteront pas leur classe de référence des premières semaines et bénéficieront toute l'année d'un effectif réduit", explique Jean-Marie Queinnec. Avec cette organisation, "chaque élève passera au moins les deux tiers de l'année dans sa classe de référence".

Sa collègue du Snes-FSU académique, Marion Chopinet, est convaincue qu'"il n'y aura pas de groupes de niveau dans tous les collèges", et que "dans la plupart des cas, ce sera des groupes très hétérogènes, en conservant au maximum le noyau du groupe classe, comme quand on fait des demi-groupes". Elle dit avoir connaissance d'établissements qui "feront des groupes de niveau en maths mais pas en français".

quels moyens dédiés ?

Dans le tricotage des emplois du temps pour caser ce fonctionnement en groupes inter-classes, l'exercice s'est avéré tout de même plus ardu pour les collèges ruraux multipliant les services partagés. En mars dernier, les responsables locaux du SNPDEN de l'académie de Bordeaux s'étaient montrés très inquiets de la quantité de BMP (qui ne correspondent pas à un service horaire complet de 18 heures) à pourvoir pour septembre, dans la perspective de la mise en place de ces groupes de besoin.

La rectrice et le secrétaire général de l'académie, Xavier Le Gall, indiquent que le calendrier inversé (2), mis en œuvre pour préparer cette rentrée a permis de "plus que doubler la couverture des blocs d'heures restant à pourvoir". "85 % des BMP de plus de 12 heures sont couverts à cette rentrée pour les EPLE de l'académie", s'est félicité Anne Bisagni-Faure. Xavier Le Gall pointant tout de même quelques manques pour les lettres, mais pas en mathématiques.

À **Grenoble**, la rectrice et la secrétaire générale Jannick Chrétien reconnaissent une augmentation des BMP mais "pas d'explosion", un travail très fin ayant été fait établissement par établissement, mobilisant tous les leviers disponibles.



Le recteur Richard Laganier a présenté les nouveautés de la rentrée 2024 aux côtés de son équipe, le 28 août 2024 à Metz.

| AEFinfo

À **Nancy-Metz**, le recteur Richard Laganier assure, lui aussi, "avoir fait les recrutements qu'il faut, pour répondre aux besoins". À l'issue de la réunion de rentrée de cadres, Isabelle Begin (SNPDEN) se dit d'ailleurs rassurée : "Il y aura des professeurs de maths et de français en face de tous les groupes, et il y a eu un vrai recrutement de contractuels réalisé, pour compléter les effectifs".

Du côté de **Reims**, le rectorat a mené de même "un effort particulier sur le recrutement de professeurs" dans ces deux disciplines. Il reste, à ce jour, "un poste à pourvoir en mathématiques, et sept postes en lettres", selon sa secrétaire générale Valérie Pinset.

"Certes les moyens RH sont là mais pas les dotations horaires, restées à l'étale, et pour installer les groupes de besoin, beaucoup de collèges ont dû, par exemple, diminuer des heures en latin, supprimer des dédoublements ou l'AP en histoire ou en maths dans les niveaux 4e et 3e", regrette de son côté Mireille Smagge (SNPDEN **Gironde**). Bref puiser dans leur marge d'autonomie. "Il ne faut pas que la focale sur les groupes de besoin en maths et en français masque la pénurie d'enseignants dans d'autres disciplines", prévient encore la secrétaire départementale du SNPDEN.



Le recteur Olivier Dugrip rappelle que le dispositif des groupes de besoin est obligatoire.

| *Académie de Lyon*

Le rectorat de **Grenoble** dit avoir veillé à ce sujet : "Je rappelle que jusqu'à présent, les marges d'autonomie étaient déjà en partie utilisées pour les mathématiques et le français, parfois à hauteur des deux tiers. Mais nous avons veillé cette année à ce que ces deux disciplines ne mobilisent pas plus de 20 % des moyens à discrétion des établissements", détaille Patrice Gros, **DASEN** de l'Isère. "Il n'y a donc aucune raison pour que les dédoublements en langue ou les heures de latin ne puissent pas se mettre en place cette année."

Le secrétaire général de **Lyon** est encore plus catégorique : "Contrairement à d'autres académies qui ont pu le faire pour des raisons budgétaires, nous n'avons pas demandé aux collèges de puiser dans leurs 3h d'autonomie par division. Tout a été financé. S'ils ont voulu créer plus de groupes que prévu, c'est de leur ressort, mais ce n'est pas une demande du rectorat."

"pas de modèle normatif" pour l'enseignement catholique de Bretagne



Michel Pellé, directeur diocésain de l'enseignement catholique d'Ille-et-Vilaine.

Dans l'enseignement catholique breton, qui scolarise 41 % des élèves de Bretagne, la mesure des groupes de besoin a été "bien reçue", selon Michel Pellé, directeur diocésain d'Ille-et-Vilaine et secrétaire général du CAEC de Bretagne. "Elle a été bien accueillie à partir du moment où l'enseignement catholique breton a expliqué son choix de ne pas mettre en place de modèle normatif", précise-t-il à AEF info, le 29 août 2024. "Il n'y aura pas deux schémas identiques. Chacun des 168 collèges catholiques mettra en place un dispositif adapté à ses élèves, et à son organisation".

Le mot d'ordre de l'enseignement catholique breton est donc "pas d'uniformisation", mais il a identifié différents scénarios possibles, dont peuvent s'inspirer les chefs d'établissements : "organiser des dédoublements", "passer de deux à trois classes à certains moments, avec des professeurs surnuméraires", "proposer des heures de soutien ou d'accompagnement collectif, mais sans faire de groupes supplémentaires"... "Dans tous les cas, si des groupes sont mis en place, ils seront évolutifs, pour éviter quelque chose de stigmatisant, qui enfermerait le jeune dans une difficulté", explique Michel Pellé. "En mathématiques par exemple, on peut avoir un groupe de besoin constitué lors d'un chapitre sur la géométrie, et un groupe différent pour un chapitre sur l'algèbre...".

Le dispositif des groupes de besoin est financé grâce à 36 ETP, "récupérés" par l'enseignement catholique breton grâce à la diminution d'une heure de la durée d'enseignement en 6e. Le nombre d'heures attribuées à chaque collège catholique n'est pas uniforme non plus : certains n'ont rien reçu, d'autres bénéficieront au maximum de 9 heures par semaine.

Generated with Reader Mode